



Procès Verbal

Assemblée Générale Le 11 février 2017 à Toulouse

Adhérents et état des présences

En date du 11 février 2017, l'association compte 4 adhérents.

Les personnes suivantes se sont réunies pour l'assemblée générale de l'association Sol&TIC le 9 mars 2015 :

Laurent CHEDANNE - 6 impasse des Argoulets, 31500 Toulouse

Nicolas CLAVERIE - 3bis Cité du 6 avril 1944, 31200 Toulouse

Frédéric GAY – La Rivière, 81800 GRAZAC

Les bénéficiaires présents des activités proposées par l'association Sol&TIC sont :

Nathalie THERY pour l'association « Une autre idée de la vie » et la société « Découvrir le soi ».

Ordre du jour

Les points suivants ont été mis à l'ordre du jour de la réunion:

- Adoption du bilan des activités 2017
- Adoption du bilan financier
- Rapport moral de la co-présidence
- Montant de la cotisation
- Élection du conseil d'administration

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour sont mises aux voix :

Résolutions

Résolution n° 1 : Adoption du bilan des activités 2017

- Passage de cloud.soletic.org à NextCloud 11
- Ajout au cloud de deux applications :
 - Deck : une version simple de Kanban (Trello) et installé à la demande de Combustible
 - Keeweb : permet de charger un fichier sécurisé de mots de passe car besoin personnel. Pour en savoir plus : <https://keepass.info/>
- L'expérimentation de la solution BigBlueButton avec l'association Kopen pour des visio-conférence et salle de formation virtuelle. Pour aller plus loin, il faudrait plus de moyens et d'utilisateurs intéressés.
- La NEF a acheté espaces d'hébergement pour la solution Q2A
- Côté site internet, ajout d'une section "Partageons nos informations !" pour attirer du monde sur le groupe Facebook et montrer que l'on est dans une démarche de partage, d'horizontalité.

A été adopté à l'unanimité le bilan des activités pour l'année 2017.

Résolution n° 2 : Adoption du bilan financier

Il est rappelé que le bilan financier se trouve à l'adresse suivante

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1IUGaOSWORTMVpcODPy0tWdBvBJ5ChcuWBPIbOcX-5bw/edit?usp=sharing>.

Résumé des éléments comptables :

- Adhésions : 125€
- Dons encaissés en 2017 pour l'activité 2016 : 550€
- Achat d'hébergement (NEF) : 160€
- Frais de fonctionnement : 106,43€
- Achat de prestations serveur (OVH) : 450€56
- Bilan 2017 : +278,21€

A été adopté à l'unanimité le bilan financier pour l'année 2017.

Résolution n° 3 : Adoption du rapport moral et perspective

L'association fonctionne exclusivement grâce aux travaux techniques opérés par Laurent CHEDANNE. Il en est le principal bénéficiaire et partage au travers de l'association Sol&TIC les outils et infrastructures qu'il met en place. Grâce à cette démarche, l'association fait bénéficier à une petite dizaine de personnes, morales ou physiques, d'**un accès à des outils et hébergement en phase avec leurs valeurs** : logiciels Open Source, hébergé en France, garantie zéro-perte de vos données, une proximité humaine.

Cependant, **Laurent CHEDANNE ne dispose pas de temps bénévole suffisant** pour mettre en place plus d'outils ou animer la vie associative.

L'association opérera en 2018 un virage important pour remédier à cette situation en travaillant un positionnement d' **Epicerie Numérique Participative** où tout bénéficiaire est aussi contributeur. Ce positionnement s'accompagnera d'**une transformation du service proposé**, pour le simplifier, tant techniquement qu'en facilité d'accès pour de futurs usagers.

Les trois co-présidents œuvreront dans ce sens et impliqueront tout au long de l'année 2018 les bénéficiaires actuels dans ce travail.

A été adopté à l'unanimité le rapport moral pour l'année 2017.

Résolution n° 4 : Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation a été fixé à l'unanimité à 30 euros. Son règlement s'effectue sur l'outil en ligne proposée par HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/sol-tic/adhesions/adhesions-sol-tic>

Il est précisé que le montant a été fixé en tenant compte des frais de fonctionnement afférant à une année d'activités.

Celui-ci pourra être modifié lors de la prochaine Assemblée Générale.

Résolution n° 5 : Élection des membres du conseil d'administration

Il est rappelé que le conseil d'administration est composé d'au moins deux et au plus neuf et qu'ils ont tous le titre de co-président-e.

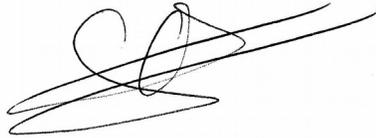
Sont désignés en qualité de membres du conseil d'administration :

- Laurent CHEDANNE
- Frédéric GAY
- Nicolas CLAVERIE

Les membres désignés acceptent leurs fonctions.

La réunion est levée à 20h30

Laurent CHEDANNE
Co-président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.